

## **Conclusions des réunions sur l'accord d'étape vers un accord de partenariat économique entre la Communauté européenne et ses Etats membres, d'une part, et la partie Afrique centrale, d'autre part.**

Les réunions relatives à l'accord d'étape paraphé à Yaoundé le 17 décembre 2007 ont eu lieu à Bruxelles du 10 au 12 mars 2008. La partie Afrique centrale était représentée par les membres de la délégation du Cameroun et de la République Gabonaise, de la République du Congo, de la CEMAC et de la CEEAC en qualité d'observateurs. Elle a été présidée par M. Mbassa du Cameroun. La Commission européenne était représentée par les membres des directions générales commerce, développement et TAXUD et la délégation de la CE au Cameroun. Elle était présidée par M. Maerten.

- 1) Lors de la réunion, un examen exhaustif de l'accord paraphé a été réalisé. Le texte de l'accord a fait l'objet de corrections qui sont intégrées dans le document final joint. Ce texte d'accord est final et sera utilisé par les parties dans le processus relatif à la signature et les ratifications.
- 2) Les deux parties ont particulièrement apprécié la participation du Gabon, qui dénote de la volonté de ce pays de s'acheminer vers le paraphe du texte. Elles attendent la matérialisation de cette volonté dans les meilleurs délais.
- 3) Des premiers échanges de vues ont eu lieu sur les règles d'origine. Il a été décidé qu'elles seraient négociées au plus tard le 30 juin 2008. Il est proposé que les règles d'origine soient négociées dans un cadre régional.
- 4) Des échanges de vues ont eu lieu sur les négociations de l'APE intégral avec l'ensemble de l'Afrique centrale sur la base des conclusions de la réunion du Comité des Négociations tenue à Douala le 7 février 2008.
- 5) Il a été convenu que chaque partie pouvait procéder à la publication du texte de l'accord, y compris ses annexes et protocoles.

Fait à Bruxelles le 12/03/2008

**Pour le Cameroun**

Roger Mbassa Ndine

**Pour la Commission européenne**

Claude Maerten